

# RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS FÉMININES

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Il est fait application des règles édictées par les Règlements Généraux de la FFF, de la Ligue d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Règlement des compétitions du District du Puy-de-Dôme.

### CATÉGORIES D'ÂGE

Les joueuses sont réparties en catégories d'âge dans les conditions suivantes pour la saison 2022 - 2023 :

U6 F	:.....	nées en 2017 dès l'âge de 5 ans
U7 F	:.....	nées en 2016
U8 F	:.....	nées en 2015
U9 F	:.....	nées en 2014
U10 F	:.....	nées en 2013
U11 F	:.....	nées en 2012
U12 F	:.....	nées en 2011
U13 F	:.....	nées en 2010
U14 F	:.....	nées en 2009
U15 F	:.....	nées en 2008
U16 F	:.....	nées en 2007
U17 F	:.....	nées en 2006
U18 F	:.....	nées en 2005
U19 F	:.....	nées en 2004
U20 F	:.....	nées en 2003
SENIORS F	:.....	nées à partir de 2003

### SURCLASSEMENT

Les joueuses peuvent pratiquer **en surclassement** sur autorisation médicale explicite figurant au dos de la licence **mais uniquement dans les compétitions de jeunes en mixité et en féminine** de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence.

#### Cas particulier // Participation en SENIORS F

Peuvent être surclassées pour évoluer en Senior F, autorisation médicale figurant sur la licence : \* Les joueuses U19 F et U18 F

\* Les joueuses U17 F : 3 joueuses maximum

\* 1 joueuse U16 F

*Les licenciées U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Médicale (article 73 des RG)*

**\* Les joueuses U15 F ne peuvent en aucun cas participer à une compétition seniors F Départementale.**

## MIXITÉ

Les joueuses U6 F à U15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

\* de leur catégorie d'âge

\* de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur, mais uniquement dans les compétitions de Ligue et de District.

Les joueurs U16 F sont autorisés à pratiquer en compétition masculine U15.

Pour plus d'informations voir la fiche «Jeunes Féminines» détaillant la mixité en ligne sur le site du District.

## MUTATIONS JEUNES

L'Assemblée Fédérale a validé, avec application dès la saison 2022-2023, la modification de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF relatif au nombre de joueur(se)s muté(e)s : **« c) dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, Le nombre de joueur(se)s titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements »**

## DURÉE DES RENCONTRES

1. Tous les matches sont joués sans prolongation

2. Les matches sont joués en deux périodes de :

a) 45 minutes pour les joueuses U19 F et Seniors F

b) 40 minutes pour les joueuses U16 F à U18 F

c) 35 minutes pour les joueuses U14 F et U15 F

d) 30 minutes pour les joueuses U12 F et U13 F

3. La durée totale de temps de jeu ne peut excéder :

a) 50 minutes sous forme plateaux avec plusieurs rencontres ou deux périodes de 25 minutes pour les joueuses U10 F et U11 F

b) 40 minutes pour les joueuses U6 F, U7 F, U8 F, U9 F (sous forme de plateaux avec plusieurs rencontres)

Dans les rencontres entre écoles de football, le nombre des remplaçantes n'est pas limité.

Toutes les joueuses figurant sur la feuille d'arbitrage doivent participer à la rencontre.

Les joueuses remplacées peuvent à nouveau entrer en jeu.

## BALLONS

- Ballon n°5 pour les Seniors F, U19 F, U18 F, U17 F, U16 F et U15 F

- Ballon n°4 pour les joueuses U14 F, U13 F, U12 F, U11 F et U10 F

- Ballon adaptés pour les joueuses U6 F à U9 F

## ACCOMPAGNEMENT

Toute équipe féminine doit être obligatoirement accompagnée, sous peine de sanctions, d'un délégué (ou déléguée) majeur responsable licencié, offrant toutes garanties de moralité et dûment mandaté par l'organisme dont il dépend.